

ALERTE

VIGILANCE ORANGE CANICULE

Le préfet des Ardennes vous informe que le département des Ardennes va être placé en vigilance **orange** canicule par Météo France à compter de **ce vendredi 14 août à 16H00**.

Conséquences possibles pour la population :

La canicule représente une menace pour chacun d'entre nous y compris les sujets en bonne santé.

Ces phénomènes d'extrême chaleur exposent particulièrement :

- les personnes vulnérables et isolées à des risques vitaux lorsque leur lieu de résidence habituel ne permet pas le maintien de conditions thermiques supportables : les personnes âgées, en situation de handicap, les enfants, les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale.
- les sportifs et les personnes qui travaillent en extérieur.

Gestion de l'épisode caniculaire :

- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation de la population ;
- Identifier et rendre accessibles les locaux rafraîchis susceptibles d'accueillir les personnes fragiles ;
- Mobiliser les services municipaux, le centre communal d'action sociale (CCAS) ainsi que les associations partenaires ;
- Assurer une veille particulière à l'égard des personnes âgées, isolées ou en situation de handicap ;
- Être attentif à toutes les manifestation ou rassemblement extérieurs sur le territoire de votre commune ;
- Exercer une vigilance renforcée concernant les zones de baignade, en lien avec les forces de sécurité intérieure.

Conseils de comportement à l'attention de la population :

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit ;
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez ou essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour ;

- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Buvez de l'eau en quantité suffisante et évitez l'alcool ;
- Continuez à manger normalement ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes ;
- Limitez vos activités physiques et sportives.

→ En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin

- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour ; accompagnez les dans un endroit frais

Vous pouvez retrouver tous les conseils de prévention sur les sites du ministère de la Santé (sante.gouv.fr) et de Météo France (<https://meteofrance.com>).

Le Préfet des Ardennes appelle chacun à la plus grande vigilance.